

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 5 mars 2023

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.559

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 13 février dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Les correspondances entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le CISSS de la Gaspésie entre le 1^{er} novembre 2022 et le 14 février 2023. »

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Toutefois, nous vous informons qu'un autre document relève davantage du CISSS de la Gaspésie. Ainsi, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre. A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cette organisation :

Monsieur Jean-Luc Gendron
Directeur qualité, évaluation, performance et éthique
419, boulevard Perron
Maria (Québec) G0C 1Y0
Téléphone : 418 759-3443, poste 2339
Télécopieur : 418 759-5063
jean-luc.gendron.ciSSsgaspesie@ssss.gouv.qc.ca

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi (onglet 2).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Dominique Breton

p. j. 3

N/Réf. : 23-CR-00001-39